

incolatum et habitatione Urbis, circumpositae regionis, et quorumvis civitatum, castrorum, terrarum atque locorum dictae ecclesiae subiectorum prorsus interdicimus : eosque omnes et singulos ab Urbe, eiusque territorio et districtu, et ab omnibus civitatibus, castris, terris seu locis subiectis eidem Romanae ecclesiae forbannimus : ipsosque Agapitum, Stephanum, Jacobum dictum Sciarram, Joannem de Sancto Vito, et Odonem excommunicationis sententia innodamus; statuentes firmiter, et mandantes, ut nullus dictos Jacobum et Petrum, et praefatos Agapitum, Stephanum, Jacobum dictum Sciarram, Jonnanem, et Odonem fratres, eos vel eorum aliquem aut aliquos recipiat vel receptet; nullusque eis aut ipsorum alicui, vel aliquibus praestet auxilium, consilium vel favorem; eos, qui secus fecerint, excommunicationis sententia innodantes. Praecipimus etiam sub excommunicationis sententia, quam contrarium facientes incurrere volumus ipso facto, ut nullus ab ipsis Jacobo et Petro, et praedictis fratribus, vel eorum altero, in schismate vel rebellione huiusmodi existentibus, nuntium vel literas recipiat, aut mittat ad eos vel ad alterum eorumdem.

Reddimus quoque praedictos Jacobum et Petrum, Agapitum, Stephanum, et Jacobum dictum Sciarram, Joannem de S. Vito et Odonem, et alios si qui sunt filii dicti Joannis de Columna, et filios eorumdem inhabiles ad honorem seu regimen, vel officium publicum, ecclesiasticum vel mundanum, quaelibet et quocumque nomine censeantur, per se, vel alium, aut alios quomodolibet exercenda; ita quod nec ad illa vocari, eligi, vel assumi valeant, vel ad aliquod eorumdem; nec ipsi, vel aliquis eorum, seu aliqui ea valeant exercere; et si secus factum fuerit, illud decernimus irritum et inane. Si qui vero ex eis, vel ipsorum aliquis, vel quivis per eos, vel pro eis, vel ipsorum aliquem, vel aliquos in protestatariae, capitaniae, consulatus regimine, vel quovis officio publico hactenus, ubicumque positi, electi, assumpti fuerint, vel recepti; praesertim quorumcumque

provinciae, civitatum, castrorum, terrarum, atque locorum memoratae ecclesiae subiectorum; illos ab eis penitus amovemus, executionibus ipsis penitus interdictis, eosque praecipimus nullatenus reassumi: et si secus factum fuerit, illud decernimus nullius existere firmitatis.

Civitatis vero, castra, seu loca, quae scienter dictos Jacobum et Petrum, et praedictos fratres receperint, receptaverint, sive tenuerint, aut in quibus publice moram contraxerint, quandiu ipsi vel alter eorum inibi morabuntur, ecclesiastico suppominus interdicto: et personas ipsorum Jacobi, et Petri, et fratrum capiendas exponimus quibuscumque fidelibus, detinendas et custodiendas diligenter, quousque per dictam sedem aliud fuerit ordinatum, etc. Actum Romae in Basilica supradicta, (nimirum S. Petri) in die Ascensionis Domini, pontificatus nostri anno III.

## DOCUMENT (R).

## VERS DE FRA JACOPONE DE TODI CONTRE BONIFACE.

Nous citons les vers de Jacopone de Todi contre Boniface, afin de donner au lecteur un échantillon des moyens employés pour diffamer ce pontife auprès du vulgaire. Ces vers semblent avoir été écrits après la mort de Boniface, puisque le Frère y fait allusion à son arrestation à Anagni. Ils furent probablement composés sous le pontificat de Clément, alors que les calomnies sur lesquelles Philippe-le-Bel essayait d'étayer son procès contre Boniface commençaient à se propager. Nous verrons que les blasphèmes, la dérision des choses saintes, etc., furent les crimes dont on osa charger sa mémoire. Or, ce sont les mêmes injures qu'un religieux, orné du titre de saint, jetait au visage de ce Boniface qu'il avait invoqué si plaintivement quelques années



auparavant pour obtenir l'absolution des censures encourues par lui à cause de sa coopération à la rébellion et au schisme des Colonne. Mais nous rapporterons aussi les doléances de Jacopone.

O pape Boniface,  
Grand bruit tu as fait dans le monde,  
Mais je pense que joyeux  
Tu n'en pourras sortir.

Le monde n'a point usage  
De laisser ses serviteurs,  
A leur départ,  
S'en aller radieux.

Il ne fera point loi nouvelle  
Pour t'en exempter,  
Et ne te pas faire les dons  
Qu'il accorde à son service.

Je m'étais imaginé  
Que tu étais saturé  
De ce mauvais jeu  
Que dans le monde tu as joué ;

Mais qu'après être monté  
En charge de papauté  
A telle dignité ne conviendrait pas  
D'opérer en telle guise.

Mais, vice invétéré  
En nature se convertit ;  
D'amasser les biens  
Grand soin tu as pris.

Et comme ce qui est licite

A ta faim ne suffit point,  
Tu t'es mis à dérober  
Comme brigand à rapine.

Il semble que la vergogne  
Arrière aies jeté ;  
Tu as l'âme et le corps employés  
A élever ta parenté.

Homme qui sur le sable mouvant  
Édifie grande bâtisse,  
Qu'elle tombe soudain en ruine  
Ce ne peut pas éviter.

Comme la salamandre  
Toujours vit dans le feu,  
Ainsi semble que le scandale  
Te soit divertissement et jeu.

J'en appellerai à saint Pierre,  
Afin qu'il réponde  
S'il sait quelque chose  
De ta science.

Tu élevas ton siège  
Du côté d'Aquilon,  
Contre Dieu Très-Haut.  
En ruine aussitôt

S'en fut ton invention.  
Tu fus pris en ta maison  
Et nul ne se trouva  
Qui t'en préservât.

Nouveau Lucifer  
A siéger en pape intronisé,



Langue de blasphème  
Qui as le monde empoisonné.

Car il n'est sorte aucune  
De souillure de péché  
Où tu ne te sois ravalé  
A préférer indignité.

Tu remuas la langue  
Contre les religions  
Pour dire blasphème  
Sans aucune raison.

Et Dieu t'a plongé  
En telle confusion,  
Que tout homme en fait chanson  
Et maudit ton nom.

O langue acharnée  
A dire vilénie,  
A préférer saleté  
Avec grand blasphème.

Ni empereur ni roi,  
Ni autre que ce soit  
D'auprès de toi se retire  
Sans cruelle morsure.

O misérable avarice,  
Soif redoublée !  
Boire tant d'or,  
Et n'être pas rassasiée.

Tu ne pensais point, malheureux,  
Pour qui tu l'amassais ;

Car, à dérober telle est ta fureur  
Que tu n'eus point autre pensée.

La semaine sainte  
Où tout homme est en pleur  
Ta famille envoyas par Rome  
A donner jòutes et tournois,

Rompant lances en public,  
Faisant danse et musique ;  
Je pense que, grièvement offensé,  
Dieu t'en daignera punir.

Par devant saint Pierre  
Et per sancta sanctorum  
Tu envoyas ta famille  
Faire danse et chorus.

Tous les pèlerins  
En furent scandalisés,  
Maudissant ton or,  
Et toi, et tes chevaliers.

Tu pensais par augure  
La vie te prolonger ;  
Mais, un an d'une heure  
L'homme ne peut espérer.

Nous voyons par châtement  
La vie se terminer,  
Et la mort approcher  
Quand l'homme pense en jouir.

Je ne trouve qui se souvienn  
D'aucun pape passé,



Qui, en telle vanité,  
Se soit jamais délecté.

La crainte de Dieu  
Il semble que derrière toi aies jeté,  
C'est le signe de désespéré  
Et de faux entendement. Amen.

Quand les lecteurs connaîtront les délits imputés en France à Boniface, ils verront clairement que ces blasphèmes, cet orgueil de Lucifer, et autres griefs, objet des chants de Jacopone, n'étaient que l'impudente répétition des calomnies qui se débitaient dans ce royaume. Voici maintenant les lamentations de saint Jacopone, lorsqu'emprisonné, non à Palestrine, comme le remarque très-bien Petrini<sup>1</sup>, mais dans quelque couvent, il pleurerait moins sous le poids de ses fers que sous celui des censures dont il était chargé, et que le *pasteur* avait fulminées contre lui.

## SATYRE XVII.

O pape Boniface,  
Je porte, avec ta condamnation,  
La malédiction  
Et l'excommunication.

Avec ta langue fourchue  
Tu m'as fait cette blessure;  
Qu'avec la langue tu lèches  
Et dont tu presses la plaie.

Cette même morsure  
Ne peut être guérie

<sup>1</sup> Mem. Prene. ad an. 1297.

Par autre médicament  
Sans l'absolution.

De grâce, je te demande  
Que tu me dises : sois absous;  
Et les autres peines me laisses  
Jusqu'à mon sortir du monde.

Ensuite si tu te veux éprouver  
Et avec moi t'exercer ;  
Non en cette manière,  
Mais d'autre façon, combats.

Si tu sais si bien escrimer  
Que tu me puisses blesser ;  
Tiens-toi pour bien expert  
Si tu me trappes à découvert.

Car, au cou j'ai deux écus ;  
Et si je ne les ôte  
Per secula infinita  
Onques ne crains blessures.

Je porte l'un au côté droit,  
L'autre pend au côté gauche ;  
J'ai pour écu à gauche  
Un diamant éprouvé.

Nul fer ne peut à l'encontre  
Tant il est de dure trempe ;  
Celui-là est ma haine  
Conjointe à l'honneur de Dieu.

L'écu de droite est formé  
D'une pierre carbonisée,

1.



Brûlante comme le feu  
Et d'un jeu amoureux.

Pour le prochain j'ai un amour  
D'une ardeur enflammée :  
Si tu veux te mettre en avant  
Tu le peux éprouver à l'instant.

Que s'il ne te convient,  
Qu'avec l'amour je vienne  
Ma haine jointe à l'amour de Dieu te parlera.  
Et je crois qu'elle te plaira.

Or, adieu, adieu, adieu.  
Dieu te délivre de tout mal ;  
Et me le donne à moi par grâce,  
Afin que je le porte avec joyeuse face.

Je finis le traité  
En cet endroit fatigué.

## SATIRE XIX.

Le pasteur, pour mon péché,  
M'a mis hors du bercail ;  
Il n'est si haut bêlement qui me serve  
Pour qu'il m'admette à l'entrée.

O pasteur que ne t'éveilles-tu  
A ces hauts bêlements que fais entendre  
Pour que tu m'absolves de la sentence  
Par laquelle tu m'as condamné ?

Si de rester toujours emprisonné,  
Cette peine ne suffit point

Tu me peux avec autre arme frapper,  
Et tel qu'il convient à ton siège.

Longtemps je l'ai réclamé,  
Mais ne fus pas même écouté ;  
Je t'écrivis aussi de ma propre main,  
Et ne fus pas plus exaucé ;  
Car je suis toujours préparé  
A frapper pour qu'il me soit ouvert.  
Ce n'est point par ma faute,  
Si je n'entre point en ma bergerie.

Comme l'aveugle qui criait,  
Des passants était gourmandé,  
Et poussait de plus hauts cris :  
Ayez pitié, Seigneur, de l'aveuglé.  
Que demandes-tu qu'il te soit donné ?  
Messire que je revoie la lumière ;  
Et puisse à haute voix  
Avec les enfants chanter hosanna.

Je suis du centurion le serviteur  
Paralytique et souffrant torture ;  
Je ne suis pas digne qu'en ma maison  
Descendes en personne ;  
Il me suffit que, par écrit,  
Il me soit dit : sois absous,  
Car ton dire est pour moi décret  
Qui me tire hors de la porcherie.

Depuis trop je gis à la piscine  
Au portique de Salomon :  
Grand mouvement se fait en l'eau  
Moult pardons sont octroyés ;



Et pourtant, passé le moment,  
J'attends qu'il me soit dit :  
Lève-toi et prends ton lit,  
Et retournes en ton logis.

Comme un infirme purulent  
Loin des sains je suis rejeté,  
Et ni à l'église, ni à table,  
Ne puis avec eux le pain manger.  
Veuille, je t'en prie, regarder  
A mes maux, et dire, par saint vouloir,  
Soit purifiée ta langueur,  
Et guérie ton infirmité.

Je suis du démon tourmenté,  
Et devenu sourd et muet.  
Mon infirmité requiert  
Qu'au plus tôt je sois traité;  
Que le démon soit chassé ;  
Que l'ouïe me soit rendue<sup>1</sup>,  
Et que la parole qui, par le silence, me fut ôtée  
Ne me soit plus longtemps enlevée.

La jeune fille gisait morte  
En la maison du Grand-Prêtre.  
Mais pire est mon âme,  
Quelque dur que soit le joug de la mort.  
Je prie que tu me tendes la main  
Et me rendes à saint François  
Et qu'ainsi il me remette à mon banc,  
Et avec les autres à ma pitance.

<sup>1</sup> Le poète fait allusion à un des effets de l'excommunication majeure : la défense de parler avec les autres fidèles.

A l'enfer je suis mandé  
Et déjà à la porte suis arrivé :  
La Religion, ma mère,  
Pousse grand gémissement avec toute sa famille.  
Elle désire entendre la voix  
Qui hautement me dise : Vieux, lève-toi :  
Qu'en chant soit changé ton pleur,  
Car déjà il s'est fait âgé.

Je suis tel que Lazare enterré,  
Et depuis quatre jours exhalant grande puanteur :  
Car il ne fut ni Marthe, ni Marie  
Qui, pour moi, priaît mon Seigneur ;  
Il se peut faire que, pour son honneur,  
Tu me dises : viens dehors ;  
Et que ta voix sonore  
Me remette en mon premier état.

Un remède m'est enseigné  
Qui peut-être me pourra soulager ;  
Lequel je ne puis, éloigné comme je suis,  
De vive voix demander.  
Ce serait que mis par écrit ma supplique  
Je te priasse de me donner assistance ;  
Et que cela fût fait par moyen  
De très-digne homme, Fra Gentile<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Fra Gentile, de Montefiore, au diocèse d'Ancône, était Frère Mineur ; il fut fait cardinal par Boniface, dont il défendit, le premier, la mémoire au concile de Vienne.

Nous devons à l'obligeance de D. Tosti lui-même la traduction des vers de Jacopone, qui, écrits en vieil italien, sont quelquefois très-difficiles à entendre.

(Note du Traducteur.)